PLAN LOCAL d'URBANISME

Wintzenheim

3b. Règlement – document graphique
Partie Ville

Mai 2022

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
PARTIE VILLE

N°	Nature de l'opération projetée	Bénéficiaire
2	Aire de stationnement	Commune
3	Equipement public en lien avec les ateliers municipaux	Commune
4	Prolongement de la rue Mâtraus	Commune
5	Amorce de voirie rue René Schmitt - Emprise 8 mètres	Commune
6	Amorce de voirie rue Maréchal Joffre – Emprise 15 mètres	Commune
9	Prolongement de la rue des Saules vers l'Ouest Emprise 8 mètres	Commune
11	Amorce de liaison route de Colmar - Neugestatt Emprise 8 mètres	Commune
13	Elargissement du Hennrijlad - Emprise 6 mètres	Commune
15	Amorce de voirie rue de l'Abbé Stuphé - Emprise 8 mètres	Commune
16	Création d'un parking public	Commune
17	Amorce de voirie rue du Dr. Schweitzer - Emprise 8 mètres	Commune
18	Elargissement à 8 mètres de la rue du Merle	Commune
19	Elargissement à 7,50m de la rue Schwendi - rue du. Maréchal Joffre	Commune
20	Elargissement du chemin rural Ehrberg	Commune
21	Elargissement du chemin rural Auessemer Kleinfeldweg Emprise 10 mètres	Commune
22	Elargissement et aménagement de la RD 83	Collectivité européenne d'Alsace
23	Elargissement de la rue du Lieutenant Capelle	Commune

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

alignement obligatoire

marge de recul

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.130-1 du code de l'urbanisme

espaces boisés classés

arbre remarquable

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES
au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme

bâtiment à protéger

secteur de bosquets prés vergers à protéger

zone non aedificandi

sens de faîtage

établissement agricole initialement soumis au RSD et pour lequel un nouveau périmètre d'éloignement a été défini (25 m).

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

Numéro	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernés	Programme
1	rue Sainte-Odile	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	La totalité de la surface de plancher du programme doit être affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux
2	rue des trois-Epis à Logelbach	S.18 116 à 118-78-115	UC	3890 m²	